PROSPECTUS D'EMISSION
HC FRIBOURG-GOTTERON SA

Offre de souscription de 5'000 nouvelles actions nominatives, ordinaires, de valeur nominale de CHF 200.- chacune

1. NOM, SIEGE
Le HC Fribourg-Gottéron SA est une société anonyme inscrite le 13 novembre 1997 au Registre du commerce du canton de Fribourg. Son siège est à Fribourg.

2. BUT
La société HC Fribourg-Gottéron SA a pour but d'encourager et développer la pratique du hockey sur glace et le hockey in-line en mettant l'accent sur la formation des jeunes, le sport de compétition ainsi que promouvoir le hockey sur glace et le hockey in-line comme activité de loisir, poursuivre et développer les activités du Hockey-Club Fribourg-Gottéron, fondé le 1er décembre 1938, en constituant et maintenant dans le canton de Fribourg une équipe de hockey sur glace de haut niveau, diffuser dans le public une image positive du hockey sur glace et du hockey in-line afin de susciter et d'entretenir un large soutien populaire en faveur de ce sport en général et du HC Fribourg-Gottéron en particulier, favoriser dans la pratique du hockey des comportements et des attitudes de faire-play, entretenir entre les équipes, les hockeyeurs de tous niveaux, les supporters et le public des relations de sympathie, d'amitié et de camaraderie.

3. CAPITAL-ACTIONS
Le capital-actions de la société HC Fribourg-Gottéron SA est actuellement de CHF 2'353'741, entièrement libéré, divisé en 18'721 actions de CHF 21, nominatives, de catégorie A, à droit de vote privilégié, 17'920 actions de CHF 70, nominatives, de catégorie B, à droit de vote privilégié, 3'531 actions de CHF 200, nominatives, de catégorie C, ordinaires

4. DISPOSITIONS STATUTAIRES CONCERNANT L'AUGMENTATION AUTORISÉE DU CAPITAL-ACTIONS ET DÉCISION Y RELATIVE
L'assemblée générale extraordinaire du HC Fribourg-Gottéron SA du 26 avril 2016 a autorisé à l'unanimité le Conseil d'administration à augmenter le capital-actions de CHF 1'000'000.-, au maximum dans un délai de deux ans, soit jusqu'au 25 avril 2018.

L'article 3, 2e sous-titre, paragraphes 3 à 5 des statuts de la société HC Fribourg-Gottéron SA a ainsi été modifié comme suit :

Article 3 (2e sous-titre, paragraphes 3 à 5)
Capital-actions autorisé
Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital-actions jusqu'au 25 avril 2018, par l'émission d'un maximum de 5000 actions nominatives, de catégorie C, ordinaires, de CHF 200.- chacune, devant être entièrement libérées pour un montant maximum de CHF 1'000'000.-, le droit de souscription préférentiel des actionnaires étant supprimé.
Une augmentation par montant partiel est autorisée.
Le montant d'émission, le mode de libération, le moment à compter duquel les actions donneront droit à des dividendes et la nature des apports seront déterminés par le conseil d'administration, compte tenu des conditions du marché au moment de l'émission.

5. L'OFFRE DE SOUSCRIPTION ET DATES PREVUES
5'000 actions de CHF 200.- chacune, nominatives, de catégorie C, ordinaires, sont offertes pour un prix de souscription de CHF 200.- par action.
La période de souscription initiale court jusqu'au 25 avril 2018.
Le paiement de l'/des action/s souscrite/s devra intervenir au plus tard jusqu'au 5 mai 2018 sur le compte CH89 0076 8300 1415 0080 0 ouvert auprès de la Banque Cantonale de Fribourg, à Fribourg, CCP 17-49-3, en faveur de la société HC Fribourg-Gottéron SA.

6. COMPTES ANNUELS
Les comptes annuels de la société HC Fribourg-Gottéron SA pour les derniers exercices correspondent aux chiffres audités et publiés. Ils peuvent, au besoin, être consultés au siège de la société.

7. POLITIQUE DE DIVIDENDE
La société HC Fribourg-Gottéron SA n'a versé aucun dividende depuis sa création en 1997.

Fribourg, le 14 septembre 2017
HC Fribourg-Gottéron SA
Au nom du Conseil d'administration

Michel Volet
Président

Claude Baechler
Vice-Président

BULLETIN DE SOUSCRIPTION

Dans le cadre de l'augmentation autorisée du capital-actions décidée par l'assemblée générale des actionnaires du 26 avril 2016, je déclare souscrire ferme et de manière irrévocable ..... actions nominatives de catégorie C, ordinaires, d'une valeur nominale de CHF 200.- chacune, au prix d'émission de CHF 200.- chacune, soit un montant nominal total de CHF..... , que je paie sur le compte de consignation ouvert auprès de la Banque Cantonale de Fribourg:
IBAN: CH89 0076 8300 1415 0080 0

Le présent bulletin est à retourner signé à :
HC Fribourg-Gottéron SA
Souscription 2016/2018
Case postale 551
1701 Fribourg

SOCIÉTÉ .....

NOM, PRÉNOM .....

ADRESSE .....

E-MAIL .....

DATE DE NAISSANCE .....

DATE ET SIGNATURE .....

Le soussigné confirme avoir pris connaissance des conditions d'émission des actions qui figurent dans le prospectus d'émission et s'engage à les respecter en tous points.
La souscription deviendrait caduque seulement si l'augmentation du capital-actions n'était pas réalisée définitivement dans le délai prévu de deux ans, soit jusqu'au 25 avril 2018.
Dans cette hypothèse, le capital consigné serait restitué au souscripteur sans intérêts.

Pour votre information : Prospectus d'émission téléchargeable sur **www.fribourg-gottéron.ch**
ou à disposition, sur demande, au bureau du HC Fribourg-Gottéron SA